



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/12/2022
Reçu en préfecture le 28/12/2022
Publié le
ID : 065-216502260-20221219-2022097-DE



Séance du 19 décembre 2022 à 18h

2022/097

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Hélène FRANCES, Dominique GAYE.

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Sébastien ABADIE (procuration Philippe SOULE PERE), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSEIN (procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON (procuration à Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Convention territoriale globale (CTG)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette démarche s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles des Hautes-Pyrénées (SDSF) qui permet au plus près du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés.

Elle consiste à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet et de développement en matière d'enfance, jeunesse, d'accompagnement à la parentalité, d'animation de la vie sociale, de logement et d'amélioration du cadre de vie et d'accès au droit.

La conséquence directe de la mise en œuvre de cette CTG en 2023 concerne le versement des aides directement au gestionnaire de structures (Pour la commune il s'agit de LEC).

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité (2 abstentions : Hélène FRANCES et Juliette SALANNE) M le Maire à signer la convention territoriale globale, séquence 2022-2025.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

